

FICHE PRESTATION

ACCOMPAGNEMENT PROJET HANDICAP & HOT-LINE CHARGÉS DE MISSION, RÉFÉRENTS ET CORRESPONDANTS HANDICAP

La réussite d'une politique destinée à améliorer la situation de l'emploi des travailleurs handicapés et au-delà, de toute politique « diversité », est liée à la structuration d'une **démarche en mode projet, géré, piloté et animé par une équipe construite à cet effet** (mission handicap).



Conduire un projet handicap ou diversité peut s'avérer complexe du fait de la transversalité de la démarche qui induit de maîtriser de nombreuses compétences dans des secteurs divers (organisation, planification et suivi de projet, communication et pédagogie, RH, gestion et animation de réseau, gestion budgétaire, psychologie, relations avec des experts très divers, notamment dans le secteur médical ou dans l'ergonomie, marketing projet, management, « vente de la démarche »...).

OBJECTIFS

De plus, une telle approche induit des changements de mentalités, d'organisation ainsi que la mise en œuvre de nouveaux processus permettant « d'industrialiser » la prise en compte des besoins spécifiques éventuels des collaborateurs handicapés.

Le rôle de chef de projet handicap est donc difficile et nécessite une **dynamique couplée à de larges capacités d'innovation**.

Par ailleurs, il oblige à « **sortir des sentiers battus** » pour passer du « **ce n'est pas possible** » à « **comment y parvenir ?** ».

Par expérience, nous avons pu constater que l'apport d'une expertise externe à la structure, **riche d'expériences et de benchmarking multiples, libre de parole de par sa position, « miroir » et soutien des acteurs de l'entreprise** représente un plus indéniable à l'avancement de ce type de projet.

Pour être efficace, cet apport doit être **régulier et structuré** amenant ainsi la mission handicap à respecter une logique de conduite de projet, tant dans sa planification que dans son suivi.

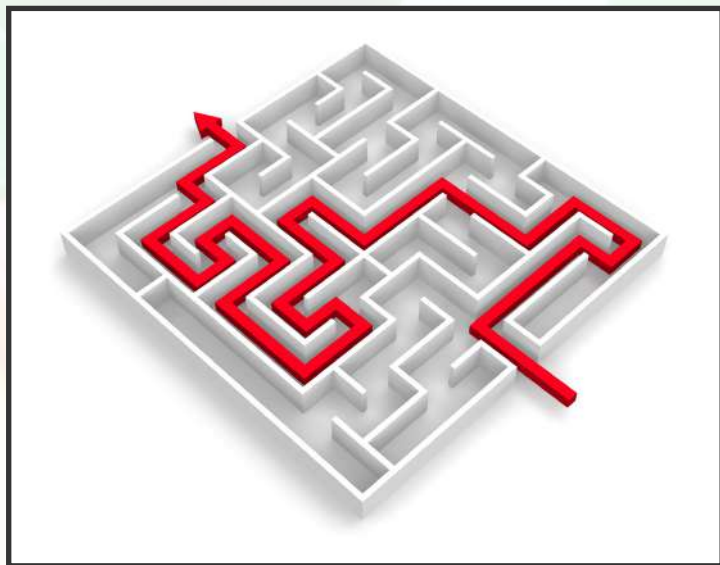
Cet accompagnement doit naturellement être totalement **adapté à la situation de l'entreprise, son niveau d'avancement, ses enjeux et ses objectifs**.



MODALITÉS OPÉRATIONNELLES

C'est pourquoi TH Conseil propose une prestation annuelle d'accompagnement au pilotage du projet reposant sur des modalités générales **adaptables au contexte de chaque structure**. Les principes de cet accompagnement sont les suivants :

- **Point régulier** dont la fréquence et la durée sont adaptées à la situation de chaque structure, soit sur le site du client, soit dans les locaux de TH Conseil. La planification des réunions est réalisée pour les trois mois qui suivent. La fréquence de l'accompagnement et la durée de chaque réunion de travail sont **personnalisées** en fonction de la taille et des besoins de la structure.
- **Compte-rendu systématique** de la réunion assuré par TH Conseil, soumis pour validation et enrichissement à l'entreprise.
- L'objectif de ces réunions est d'**accompagner le chef de projet dans l'ensemble de ses missions** et de l'amener à prendre le temps de la réflexion et du pilotage en évitant d'être toujours « le nez dans le guidon ». En fonction de la situation de l'entreprise, de son niveau d'avancement et d'expertise et de ses attentes, tout ou partie des éléments suivants peuvent être abordés dans ces réunions :
 - ▶ Structuration des plans d'actions sur tous les axes de travail (recrutement, maintien dans l'emploi, sous-traitance, communication/information, formation/sensibilisation...)
 - ▶ Coordination avec la démarche diversité globale de l'entreprise, si elle existe ou réflexion sur un élargissement de la réflexion handicap à la diversité au sens large
 - ▶ Identification de tout autre projet de la structure ayant des impacts sur thématique du handicap (ou inversement) et coordination inter-projets tels, par exemple, la GPEC, les systèmes d'information, les déménagements de locaux, la communication interne et externe au sens large et particulièrement les valeurs revendiquées par la structure, le site internet de l'entreprise...
 - ▶ Élaboration du suivi et évaluation du projet en globalité et de chacune des actions
 - ▶ Traitement des situations spécifiques dans tous les domaines et notamment, quand cela est nécessaire, aide à l'analyse des besoins de compensation
 - ▶ Apport d'informations à l'entreprise
 - ▶ Planification des actions à entreprendre sur la prochaine période
 - ▶ Apport d'une objectivité liée à une position d'expert « externe » permettant d'asseoir la légitimité des messages véhiculés



- En complément, TH Conseil propose une **hot-line permanente** à disposition de la mission handicap sur tous les aspects (juridiques, techniques, organisationnels, gestion de projet, communication, réseau, compensations...). Les points traités par ce biais sont ceux nécessitant un traitement d'une durée unitaire de **moins d'une heure**. En cas de sujet plus complexe, il est pris en charge dans le cadre de l'accompagnement de la mission handicap au temps passé. La sollicitation de la hot-line peut être réalisée par mail ou par téléphone. Dans tous les cas, **une réponse écrite par mail** synthétise les informations apportées.
- Au-delà, la hot-line peut être élargie à l'ensemble **des correspondants et des référents handicap** de la structure. Dans ce cas, et afin de garantir une cohérence des messages véhiculés sur le sujet dans l'entreprise, cette hot-line est consacrée principalement aux thématiques suivantes :
 - ▶ L'ensemble du domaine juridique incluant les questionnements sur le domaine de la discrimination
 - ▶ Un accompagnement opérationnel dans le domaine de la compensation du handicap
 - ▶ Évaluation de mesures compensatoires en toute équité (apport d'un regard externe totalement objectif) et dans cette logique, aide à « l'élargissement du champ des possibles »
 - ▶ Recherche de spécialistes en fonction du type de compensations requises
 - ▶ Recherche de moyens de prise en charge et de financement des compensations
 - ▶ Aide à la présentation de mesures de compensations au collectif de travail
 - ▶ Apport d'informations sur le réseau externe mobilisable et mise en relation avec les acteurs concernés
 - ▶ D'autres thématiques spécifiques souhaitées par le client sous réserve d'accord mutuel entre TH Conseil et l'entreprise.
- Un compte-rendu écrit des sollicitations est transmis au demandeur avec copie systématique au responsable de la mission handicap.
- Dans le cadre de la hot-line, TH Conseil s'engage à apporter une réponse dans les deux jours ouvrés suivant la demande, pour toute demande unitaire demandant un traitement de moins d'une heure. Pour des demandes plus complexes, un échange préalable sera réalisé avec le responsable de la mission handicap pour évaluer la charge et étudier la pertinence d'une prestation spécifique complémentaire.



MODALITÉS PRATIQUES

L'accompagnement est assuré par un consultant senior du cabinet, expert des thématiques de l'emploi des personnes handicapées.

La hot-line est assurée par les consultants du cabinet, riches de leur diversité de parcours et de compétences, en fonction de leur spécialité et du sujet traité.

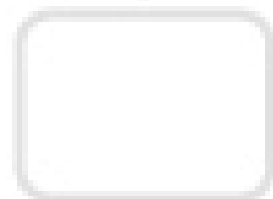
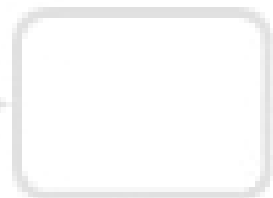
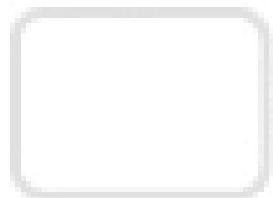
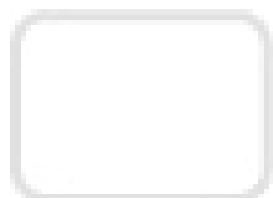
La prestation est conclue pour une année à date de signature du contrat.

L'accompagnement est tarifé au temps réel passé.

La hot-line est tarifée au forfait et est facturée à la signature du contrat.

Le coût de la hot-line dépend du nombre de personnes pouvant la solliciter. En début de prestation, le client transmet à TH Conseil la liste nominative (avec les coordonnées) des personnes pouvant bénéficier de la prestation de hot-line et signale toute modification survenant en cours d'année.

Pour le coût de la prestation, nous consulter



TH CONSEIL
MANAGER LES SINGULARITÉS